

Strasbourg, le 9 mars 2015

CDDECS-BU (2015) RAP 1

COMITÉ EUROPÉEN POUR LA COHÉSION SOCIALE, LA DIGNITÉ HUMAINE ET L'ÉGALITÉ (CDDECS)

3^e RÉUNION DU BUREAU

19 - 20 février 2015

Salle 1 Conseil de l'Europe, Bureau de Paris 55 avenue Kléber, Paris

RAPPORT FINAL

- 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ Le Bureau adopte l'ordre du jour tel que proposé. (Voir Annexe 1)
- 2. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 2^e RÉUNION DU BUREAU Le Bureau adopte le rapport de réunion tel que proposé.
- 3. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CDDECS ET RÉSULTATS DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL AD HOC

La présidente présente un résumé des documents d'orientation et des autres documents reçus des six groupes de travail et des Etats membres. Il est demandé au Bureau d'examiner les résultats des travaux. Après une discussion de fond se tient un échange de vues sur les détails techniques.

→ La présidente enverra (par le biais du Secrétariat) un e-mail aux membres du CDDECS pour les inviter instamment à rejoindre les groupes de travail car le niveau de participation est trop faible.

Groupe de travail A – Table ronde sur « l'inclusion sociale de toutes les personnes, et, en particulier, de toutes celles en situation de vulnérabilité, et l'effectivité des droits »

La Finlande et la Lituanie, membres du groupe de travail, présentent le document d'orientation.

- → Le groupe de travail remaniera le document d'orientation au regard des discussions du Bureau, puis renverra le document au Bureau (DL 13.3.2015), pour acceptation (DL 20.3.2015)
- → Le Secrétariat enverra aux Etats membres le document d'orientation et leur demandera d'indiquer s'ils ont l'intention de présenter pendant la table ronde un enjeu national ou une bonne pratique en matière d'inclusion sociale dans le cadre d'un des quatre thèmes traités (DL 31.3.2015)
- → Les réponses seront envoyées au groupe de travail, qui
 - o préparera la table ronde sur la base de ces réponses
 - o indiquera quel sera le produit final de la table ronde (rapport, publication, etc.) ainsi que le lien avec l'audition sur l'inclusion sociale prévue ultérieurement

Groupe de travail B – Revue de la Stratégie de cohésion sociale et du Plan d'action

La France présente le document d'orientation et les contributions nationales fournies par les membres du groupe de travail. Aucun expert externe n'a été sollicité à ce stade du processus.

- → Le mandat actuel du groupe de travail est prorogé
- → Le groupe de travail élaborera un bref questionnaire, en se fondant sur le document d'orientation, afin de consulter les Etats membres sur la stratégie actuelle et de recueillir leur point de vue sur une nouvelle stratégie (DL 31.3.2015)
- → Les Etats membres enverront leurs réponses (DL 30.4.2015)

- → Le groupe de travail présentera les résultats de cette consultation à la réunion plénière de mai, pour examen
- → Le Comité décidera en mai des travaux complémentaires à mener et de la méthode à adopter pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie

Groupe de travail C – Echange de bonnes pratiques en matière de lutte contre la discrimination et les préjugés, quel qu'en soit le motif

Le groupe de travail n'a pas fourni de document d'orientation. Le Portugal, en tant que membre du groupe de travail, a présenté un document sur ce thème.

- → La présidente contactera le groupe de travail et lui demandera d'élaborer un document d'orientation (DL 20.3.2015)
- → Le document d'orientation devra être envoyé au Bureau, pour observations (DL 17.4.2015)
- → En l'absence de document d'orientation, le Secrétariat enverra un questionnaire à tous les Etats membres pour leur demander d'identifier une bonne pratique nationale en matière de lutte contre la discrimination et les préjugés. Les plus intéressantes seront présentées et examinées en réunion plénière, en mai ou en décembre

Groupe de travail D – Audition relative à l'inclusion sociale de toutes les personnes et, en particulier, de toutes celles en situation de vulnérabilité

La Bulgarie, seule dans ce groupe de travail, présente le document d'orientation. Les discussions portent en majorité sur des questions techniques relatives à l'organisation de l'audition.

- → Le document d'orientation sera actualisé et examiné de manière plus approfondie après la table ronde, en réunion plénière, en mai
- → Les sujets traités seront reliés aux débats de la table ronde sur l'inclusion sociale
- → En ce qui concerne la structure, on pourrait s'inspirer des auditions organisées par la DECS-GEC en 2014 et antérieurement
- → La présidente enverra un message aux Etats membres en leur demandant de participer activement au débat, en mai

Groupe de travail E – Table ronde consacrée au rôle des instances pour l'égalité, des instituts nationaux des droits de l'homme et des médiateurs dans la promotion de l'égalité

En l'absence des membres du groupe de travail, la présidente présente le document d'orientation.

- → Le groupe de travail devra actualiser le document d'orientation en tenant compte des réflexions du Bureau et présenter les résultats au Secrétariat (DL 31.3.2015)
- → Le Bureau acceptera le document par procédure écrite (DL 17.4.2015)
- → Le CDDECS examinera le document d'orientation à sa réunion plénière de mai

Groupe de travail F – Document d'orientation sur l'étude de faisabilité/le livre vert sur les matériels actuels de sensibilisation à l'égalité/la discrimination et aux droits de l'homme pour les travailleurs sociaux, la police, les professionnels de la santé, les juristes, etc.

Le groupe de travail, composé de la France, n'a pas présenté de document d'orientation. Au cours de la discussion, il est indiqué qu'il pourrait être fait appel à un expert extérieur ou à un groupe de travail ad hoc désigné pour une année, selon la méthode adoptée par le groupe de travail du CDDH pour l'élaboration d'une recommandation sur les droits de l'homme des personnes âgées (2014). Les organismes nationaux pourraient aussi apporter une assistance.

- → La présidente contactera une ONG néerlandaise qui œuvre dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation pour voir si un tel travail serait réalisable et utile. D'autres mesures seront ensuite envisagées.
- → Le Secrétariat devra déterminer, en fonction des réponses à l'enquête, quels pays veulent travailler sur ce thème, et en informera la présidente.

4. RAPPORT SUR LA CONFÉRENCE SUR «L'AVENIR DE LA PROTECTION DES DROITS SOCIAUX EN EUROPE » – 12-13 FÉVRIER 2015, BRUXELLES (BELGIQUE)

Le vice-président du CDDECS a participé à la conférence et résume les débats qui se sont tenus à cette occasion. La conférence était de haut niveau et son approche était très juridique, visant à renforcer les droits sociaux *via* la Charte sociale européenne, son mécanisme de suivi et son protocole additionnel sur les réclamations collectives.

→ Le Secrétariat diffusera auprès des membres du Bureau le rapport du vice-président finalisé et traduit, ainsi que le rapport officiel et la « Déclaration de Bruxelles », toujours attendus de la présidence belge du Conseil de l'Europe

5. SUIVI DU SÉMINAIRE « SAMI – LEUR PEUPLE, LEUR CULTURE, LEURS LANGUES ET LE CONSEIL DE L'EUROPE » – 27-29 NOVEMBRE 2014 – INARI, FINLANDE

Le Secrétariat informe le Bureau que cet événement a été un succès et est le premier à réunir les membres des trois mécanismes de suivi (FCNM, ECRML et ECRI) autour d'un thème précis, en l'occurrence le peuple sâme.

Le Secrétariat prépare une publication et une vidéo à titre de suivi, et la proposition adressée aux mécanismes de suivi d'élaborer conjointement une observation générale commune ou un autre texte du même genre sera examinée à la prochaine réunion conjointe des bureaux, en mars 2015.

→ La brève vidéo sera présentée, éventuellement avec une exposition de photographies, à la prochaine réunion plénière du CDDECS. Des représentants de la communauté LGTBI sâme participeront à l'échange de vues sur les préjugés et la discrimination lors de la prochaine séance plénière.

6. TRAVAUX DES TROIS ORGANES SUBORDONNÉS DU CCDECS

Le Bureau prend note des derniers rapports de réunion de ses organes subordonnés.

Le Bureau discute du fait que le CDDECS n'a élaboré aucune recommandation, comme le fait son organe subordonné la DECS-RPD et comme le faisait l'ancien CDCS. La présidente indique que le CDDECS devrait davantage s'employer à mettre en œuvre les normes existantes, plutôt qu'à établir de nouvelles normes.

Une question est également posée sur la stratégie qui sous-tend les travaux de la DECS-GEC et sur l'éventuelle coopération de cette dernière avec l'EIGE, etc. La présidente, qui a présidé la DECS-GEC, indique que les travaux de la commission reposent sur les quatre piliers définis dans sa stratégie et que la DECS-GEC coopère déjà, entre autres, avec l'EIGE.

→ Les présidents (ou, à défaut, les secrétariats) des organes subordonnés seront invités à la prochaine réunion plénière du CDDECS afin de présenter leurs derniers travaux.

7. PRÉPARATION DE LA 3^e RÉUNION DU CDDECS (Strasbourg, 27-29/05/2015)

Le projet d'ordre du jour de la réunion plénière du CDDECS est examiné. L'accent est tout particulièrement mis sur les aspects techniques et procéduraux, notamment les points à l'ordre du jour.

Point 3 Mise en œuvre du programme de travail du CDDECS

→ Tous les groupes de travail doivent être énumérés dans le bon ordre, en commençant par la table ronde sur l'inclusion sociale. Le résultat attendu des débats doit être mentionné dans l'ordre du jour annoté.

Point 7 Echange de vues avec les secteurs spécifiques du Conseil de l'Europe

Les derniers échanges en plénière ont été organisés avec la CSE, le CPT et le secteur jeunesse du CdE. Le Secrétariat informe les membres que parmi les priorités du Secrétaire Général pour la période de « l'après-Charlie » figurent l'éducation, l'inclusion des jeunes et la lutte contre les discours de haine sur internet et dans les médias.

- → Il conviendra d'inviter, pour l'examen de ce point à la prochaine réunion plénière :
 - o les commissions parlementaires compétentes de l'APCE
 - o le Comité de programmation pour la jeunesse
 - o le directeur de l'éducation
- → Point à part l'extrémisme et l'absence d'inclusion sociale, avec un intérêt particulier pour la jeunesse
- → Les membres du CDDECS seront invités à se préparer pour une discussion interactive

Point 8 Développements récents pertinents dans les Etats membres

- → Le délégué belge sera invité à présenter les résultats de la conférence de Bruxelles avec le vice-président du CDDECS
- → Il est demandé aux Etats membres d'envoyer des informations écrites sur les développements récents intervenus sur leur territoire dans une note de deux pages à diffuser (DL 20.4.2015)

Point 9 Développements récents concernant certaines conventions pertinentes du Conseil de l'Europe et les mécanismes de suivi

Le Secrétariat indique qu'au cours de la dernière réunion plénière, trois des six mécanismes de suivi du Conseil relevant du mandat du CDDECS, à savoir le Greta, le Grevio et le Comité de Lanzarote, ont été présentés au CDDECS.

Au cours de la discussion, il est souligné qu'il n'est pas nécessaire de faire de même pour les trois autres mécanismes (FCNM, ECRML, ECRI). Il serait plus intéressant de les inviter à participer à une table ronde sur un thème spécifique tel que la lutte contre l'intolérance, le dialogue interculturel ou un autre thème transversal.

- → Les membres du Bureau peuvent envoyer des propositions de thèmes au Secrétariat (DL 13.3.2015)
- → Le Bureau décidera des thèmes retenus par procédure écrite
- → Le Secrétariat organisera des dialogues d'une heure avec trois organes de suivi et d'autres participants sur les thèmes retenus

Point 10 Développements récents au sein des organes pertinents du Conseil de l'Europe Tous les organes pertinents du Conseil de l'Europe seront invités au titre de ce point à présenter les développements récents intervenus en leur sein.

Point 11 Développements récents au sein de l'Union européenne et/ou des organisations Internationales

- → Le Secrétariat invitera les personnes suivantes à la prochaine réunion plénière afin d'examiner les activités actuelles de l'UE dans les domaines de l'égalité, de la non-discrimination et de la stratégie en faveur des personnes LGTBI en préalable du processus de consultation ouverte que lancera la Commission en 2016 :
 - o M. Jari Vilen, ambassadeur de l'UE auprès du Conseil de l'Europe et
 - Mme Salla Saastamoinen, directrice en charge de l'égalité à la Direction générale de la justice, Commission européenne

8. QUESTIONS DIVERSES

Le Bureau est invité à choisir un participant à la 54^e réunion du Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) et à la 32^e réunion du Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ), qui se tiendront simultanément, du 13 au 15 mai 2015 à Budapest.

 → Les membres indiqueront au Secrétariat s'ils pourront ou non participer à ces réunions (DL 28.2.2015)

9. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

- 4^e réunion du Bureau, les 22 et 23 octobre 2015 à Paris
- 4^e réunion plénière du CDDECS, **du 9 au 11 décembre 2015** à Strasbourg

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 2^e RÉUNION DU BUREAU
- 3. RÉSULTATS DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL AD HOC
- 4. PRÉPARATION DE LA 3^e RÉUNION DU CDDECS (Strasbourg, 27-29/05/2015)
- 5. RÉPONSE À LA RECOMMANDATION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE 2058 (2014) « L'EXCLUSION SOCIALE : UN DANGER POUR LES DÉMOCRATIES EUROPÉENNES »
- 6. QUESTIONS DIVERSES
- 7. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Appendix 2

Membres du Bureau 2014-2015	
M ^{me} Carlien SCHEELE (Pays-Bas), Présidente	
M. Alexis RINCKENBACH (France), Vice-Président	
M ^{me} Merita XHAFAJ (Albanie)	
M ^{me} Nadezhda HARIZANOVA (Bulgarie)	
M ^{me} Marja-Liisa PARJANNE (Finlande)	
M ^{me} Rita SKREBIŠKIENE (Lituanie)	
M. Silvan AGIUS (Malte)	
M. Jerzy CIECHANSKI (Pologne)	
M ^{me} Maria ORESHINA (Fédération de Russie)	